



RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À toutes les personnes intéressées par les demandes de dérogations mineures relatives aux immeubles sis aux adresses suivantes :

- 175, 34^e Avenue;
- 195, 34^e Avenue.

Avis est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que les membres du conseil municipal statueront sur les demandes ainsi présentées lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 15 avril 2025, à 19 h, au 1250, rue Principale

1. Identification des sites concernés :

Lots numéros : 1 685 765 et 1 686 443

Adresses civiques : 175 et 195, 34^e Avenue

Demandes 2025-00691, 2025-00692 :

- Règlement de lotissement numéro 530, Article 5.1 et 5.2.2, tableau 1
- Règlement de zonage numéro 529, Article 4.5.3, Article 8.1- Tableau 26 : Utilisation des cours (12) et grille des spécifications 251Hb

Nature et objet : Permettre le lotissement du lot D situé à l'arrière avec des lignes brisées, au lieu de lignes droites, rectilignes et non brisées, pour permettre la construction d'un 4^e bâtiment multifamilial;

Réduire la largeur du lot A à 22.71 m, la largeur du lot B à 22.85 m et la largeur du lot C à 22.06 m, au lieu de 30 mètres pour permettre la construction de 4 bâtiments multifamiliaux;

Réduire la marge de recul avant du bâtiment D à 3.35 m au lieu de 6 m dans le cas d'un terrain enclavé;

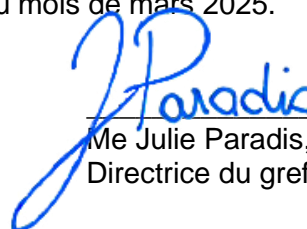
Réduire la distance entre la ligne latérale droite et les escaliers menant au sous-sol du côté droit du bâtiment C à 1 m au lieu de 1.5 m;

Réduire les marges latérales du bâtiment A à 3.43 m (marge latérale gauche) et du bâtiment C à 2.83 m (marge latérale droite).



Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures.

Donné à Saint-Zotique, ce 26^e jour du mois de mars 2025.


Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques